



# Junior Champion Trophy

Règlement été 2026

## Table des matières

<b>I.</b>	<b>Dispositions générales.....</b>	<b>3</b>
Art. 1	Organisation et surveillance.....	3
Art. 2	Candidature, désignation de l'organisateur.....	3
Art. 3	Dispositions concernant le tournoi (mise au concours).....	3
<b>II.</b>	<b>Organisation.....</b>	<b>3</b>
Art. 4	Date, déroulement.....	3
Art. 5	Mauvais temps/Halle/Horaire de jeu.....	3
Art. 6	Referee.....	3
Art. 7	Balles.....	3
Art. 8	Rencontres.....	3
Art. 9	Catégories d'âge.....	4
Art. 10	Nombre de participants.....	4
<b>III.</b>	<b>Participants.....</b>	<b>4</b>
Art. 11	Droit de participation.....	4
Art. 12	Qualification / obligation de participer.....	4
Art. 13	Wild Cards.....	5
<b>IV.</b>	<b>Dispositions techniques.....</b>	<b>5</b>
Art. 14	Changement de catégorie.....	5
Art. 15	Inscriptions.....	5
Art. 16	Protêts.....	5
Art. 17	Finance d'inscription.....	5
Art. 18	Tirage au sort / convocation.....	5
Art. 19	Têtes de série.....	5
Art. 20	Joueurs.euses remplaçant.e.s.....	5
Art. 21	Arbitres.....	6
Art. 22	Changement de balles.....	6
Art. 23	Modalités de jeu.....	6
Art. 24	Coaching.....	6
<b>V.</b>	<b>Titres, prix.....</b>	<b>6</b>
Art. 25	Titres, médailles.....	6
Art. 26	Prix.....	6
<b>VI.</b>	<b>Dispositions finales.....</b>	<b>7</b>
Art. 27	Droit réservé et complémentaire.....	7
Art. 28	Entrée en vigueur.....	7
Art. 29	Approbation.....	7

## **I. Dispositions générales**

### **Art. 1 Organisation et surveillance**

Swiss Tennis initie et surveille chaque année l'organisation des Championnats nationaux juniors (ci-après dénommés «Junior Champion Trophy»). Swiss Tennis désigne un superviseur à cet effet. Le superviseur prend les décisions définitives, de concert avec le CO ou la direction du tournoi, pour toutes questions concernant l'application du Règlement ou la continuation directe du tournoi.

### **Art. 2 Candidature, désignation de l'organisateur**

Tout club/centre (Association régionale) peut poser sa candidature par écrit auprès de Swiss Tennis pour l'organisation des Championnats. Swiss Tennis désigne l'organisateur jusqu'au 30 septembre de l'année précédente.

### **Art. 3 Dispositions concernant le tournoi (mise au concours)**

Le Règlement est établi par Swiss Tennis.

## **II. Organisation**

### **Art. 4 Date, déroulement**

Le Junior Champion Trophy été se déroule chaque année entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre. Les Championnats juniors doivent avoir lieu dans les limites des dates annoncées.

### **Art. 5 Mauvais temps/Halle/Horaire de jeu**

1. Le tournoi sera seulement déplacé en salle en cas de mauvais temps persistant qui rend les courts extérieurs impraticables pour toute la durée de la semaine indiquée. Avant de déplacer des épreuves entières en salle, on annulera toutes les épreuves de double (les alinéas 2 et 3 demeurent réservés).
2. En cas de temps incertain, l'horaire de jeu peut à tout moment être adapté aux conditions météorologiques. Il est donc tout à fait possible que des parties individuelles soient déplacées en salle. Une partie qui a été commencée en salle devra y être jouée jusqu'au bout.
3. Le superviseur prend la décision au sujet de l'horaire de jeu ou d'un déplacement en salle de concert avec le CO ou la direction du tournoi.

### **Art. 6 Referee**

Swiss Tennis désigne le Referee. Celui-ci présente un rapport écrit à Swiss Tennis et à l'organisateur.

### **Art. 7 Balles**

Swiss Tennis détermine la marque des balles. Des quantités suffisantes de balles seront mises à la disposition de l'organisateur pour la réalisation du Junior Champion Trophy.

### **Art. 8 Rencontres**

1. Les Championnats nationaux juniors se disputent sous forme des rencontres suivantes:
  - Qualification : Simple filles / garçons : 48 participant.es
  - Tournoi principal : Simple filles / garçons : 24 participant.es
  - Tournoi principal : Double filles / garçons : 12 paires de doubles
2. Les 12 meilleures paires de double (valeur de classement) après la clôture des inscriptions sont autorisées à participer au double.

En cas d'inscriptions supplémentaires, les paires de double sont prises en compte dans l'ordre suivant :

1. deux joueurs.euses directement qualifié.e.s
  2. un.e joueur.euse directement qualifié.e, un.e joueur.euse qui joue les qualifications
  3. deux joueurs.euses qui jouent les qualifications
  4. deux Alternates
3. Un tournoi de qualification est organisé dans toutes les catégories d'âge dans les compétitions de simple. Il n'y a pas de tournoi de qualification dans la compétition de double.

#### **Art. 9 Catégories d'âge**

Les Championnats nationaux juniors se disputent dans les quatre catégories d'âge suivantes:

- Catégorie 18 & Under
- Catégorie 16 & Under
- Catégorie 14 & Under
- Catégorie 12 & Under

#### **Art. 10 Nombre de participants**

Les catégories 18&U, 16&U, 14&U, et 12&U min. 24 participants tableau principal. Le nombre définitif de participants est fixé chaque année par Swiss Tennis.

### **III. Participants**

#### **Art. 11 Droit de participation**

1. Sont qualifiés les joueurs.euses qui remplissent au moins une des conditions ci-après:
  - Joueurs.euses titulaires d'un passeport suisse ou d'un passeport de la Principauté du Liechtenstein.
  - Étrangers/étrangères en possession d'un permis de séjour officiel, ayant un domicile fixe en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein depuis 2 ans et ne jouant pas au niveau international sous un autre drapeau que celui de la Suisse ou du Liechtenstein.
  - Joueurs.euses figurant dans les classements internationaux (ATP, WTA, ITF, Tennis Europe) sous pavillon suisse ou Liechtenstein.
2. Tous les participants doivent être en possession d'une licence de membre valide établie par Swiss Tennis. Le club et les joueurs.euses répondent de l'exhaustivité et de l'exactitude des indications fournies lors de la demande de licence. **La date de clôture des inscriptions est considérée comme la date limite déterminante pour les directives de droit de participation.**

#### **Art. 12 Qualification / obligation de participer**

1. Sont directement qualifiés pour les Championnats nationaux juniors:

Dans les catégories 18&U, 16&U, 14&U et 12&U (min. 24 participants)

- les 16 meilleurs garçons et filles au valeur du classement de la catégorie correspondante. Dans la mesure où un désistement d'un.e joueur.euse du tableau principal intervient avant le tirage au sort, le/la meilleur joueur.euse de la liste des qualifications remplacera le/la joueur.euse se désistant.e. Après le tirage au sort, les perdants les mieux classés des 1/8 de finale des tournois de qualification. La même chose s'applique par analogie en cas de w.o.
- 8 quarts finalistes des tournois de qualification

2. Tous les participants qui ne sont pas directement qualifiés, doivent se qualifier par le biais des tournois de qualification.
3. Tous les joueurs.euses qui s'inscrivent aux tournois de qualification s'engagent à participer au tournoi principal des Championnats nationaux s'ils sont qualifiés.
4. Les juniors qui sont directement qualifiés pour le Junior Champion Trophy ne sont pas autorisés à participer aux tournois de qualification.

**Art. 13 Wild Cards**

Aucune Wild Card ne sera distribuée. Les joueurs.euses qui ne figurent pas parmi les 16 meilleurs au classement par catégories et qui ne disputent pas les tournois de qualification ne sont pas autorisés à participer au Junior Champion Trophy.

**IV. Dispositions techniques****Art. 14 Changement de catégorie**

Un.e joueur.euse ne peut participer que dans la catégorie correspondant à son âge. Le headcoach de Swiss Tennis décide dans les cas exceptionnels. Sa décision est définitive.

**Art. 15 Inscriptions**

Swiss Tennis publie et informe les joueurs.euses qualifié.e.s et fournit à l'organisateur une liste des participants.

**Art. 16 Protêts**

Tous protêts éventuels pour cause de non nomination devront être adressés par écrit à Swiss Tennis (Département Sport populaire) au plus tard trois jours ouvrable après publication.

**Art. 17 Finance d'inscription**

Le montant de la finance d'inscription est fixé par Swiss Tennis d'entente avec l'organisateur.

**Art. 18 Tirage au sort / convocation**

Swiss Tennis procède au tirage au sort selon les indications dans la mise au concours. Les convocations auront aussi lieu conformément à l'annonce.

**Art. 19 Têtes de série**

Les têtes de série sont établies en fonction de la valeur de classement.

**Art. 20 Joueurs.euses remplaçant.e.s**

1. Dans la mesure du possible, les joueurs.euses/doubles non partants seront remplacés par des Lucky Loser (perdants du dernier tour de qualification au tournoi de qualification) ou Alternates à la qualification. Le Lucky Loser prend la place vacante d'un.e joueur.euses qui se retire du tournoi avant que le premier point de sa rencontre n'ait été joué. L'ordre des Lucky Loser et Alternates est fixé selon la valeur de classement. S'il y a plus de Lucky Losers à désigner qu'il n'y a eu de perdants au dernier tour, il faudra tenir compte des perdants du tour précédent.

Les joueurs.euses qui doivent se retirer du tournoi de qualification seront remplacé.e.s par des alternates. Les remplaçant.e.s seront informé.e.s au plus tard le jour avant le début du tournoi de qualification jusqu'à 12h00, s'ils/elles remplaceront des joueurs.euses qui se sont retiré.e.s. Après ce délai, les alternates doivent s'inscrire directement sur place, le jour de qualification concerné et une demi-heure avant le premier tour de la catégorie concernée au bureau du tournoi Swiss Tennis afin d'être pris.e en compte comme remplaçant.e.s.

Les joueurs.euses qui doivent se retirer du tournoi principal seront remplacé.e.s par des Lucky Loser. Les remplaçant.e.s seront informé.e.s au plus tard le jour avant le début du tournoi principal jusqu'à 20h00, s'ils/elles

remplaceront des joueurs.euses qui se sont retiré.e.s. Après ce délai, les Lucky Loser doivent s'inscrire directement sur place, le jour du tableau principal concerné et une demi-heure avant le premier tour de la catégorie concernée au bureau du tournoi Swiss Tennis afin d'être pris.e en compte comme remplaçant.e.s.

2. En cas d'absence d'un.e joueur.euse tête de série, un.e nouveau.elle joueur.euse peut être placé.e.
3. Le perdant d'une partie ne peut pas jouer à la place du vainqueur si ce dernier ne peut pas continuer de jouer.

#### **Art. 21 Arbitres**

Des arbitres devront être engagés dès les demi-finales. Swiss Tennis peut décider d'autres interventions des arbitres.

#### **Art. 22 Changement de balles**

Toutes les catégories: toutes les rencontres se disputent avec des balles neuves. À partir du premier tour dans le tableau principal des catégories 16&U et 18&U, des nouvelles balles sont mises à disposition pour le troisième set.

#### **Art. 23 Modalités de jeu**

1. Catégories 18&U, 16&U, 14&U, 12&U: Il sera déroulé un tableau selon la formule de l'élimination directe.
2. Au tournoi principale des simples les matches se déroulent au meilleur de 3 sets avec tie-break (jeu décisif) à 6:6 dans chaque set. Aux qualifications des simples les matches se disputent au meilleur de 3 sets et avec un Champions-Tiebreak à la place d'un troisième set.
3. Les rencontres de double se disputent selon le mode de comptage „No Ad“ et avec un Champions-Tiebreak à la place d'un troisième set.

Systeme No Ad :

En cas d'égalité de points, un point décisif sera joué. Les relanceurs décident s'ils veulent recevoir le service dans la moitié droite ou gauche du terrain. Le tandem du double qui remporte le point décisif gagne le jeu.

Champions Tiebreak :

Au score de 1:1 sets, un tie-break sur 10 points devra être disputé. Les premiers à atteindre 10 points avec deux points de différence gagnent la partie.

4. Toutes les parties sont jouées avec la règle du no let: La balle servie qui touche le filet, le support du filet ou la bordure du filet n'est pas rejouée.

#### **Art. 24 Coaching**

1. Les conseils (coaching) à un.e joueur.euse ne sont pas autorisés dans toutes les catégories d'âge.

### **V. Titres, prix**

#### **Art. 25 Titres, médailles**

Tous les vainqueurs décrochent le titre de champion suisse. Les médailles des championnats Swiss Tennis sont distribuées dans toutes les catégories: or pour le vainqueur, argent pour les finalistes, bronze pour les demi-finalistes en simple. Or pour le vainqueur, argent pour les finalistes en double.

#### **Art. 26 Prix**

L'organisateur fait remettre un prix à tous les demi-finalistes et finalistes des simples et finalistes des doubles.

**VI. Dispositions finales**

**Art. 27 Droit réservé et complémentaire**

Pour tous cas non réglés dans le présent règlement, le règlement des tournois de Swiss Tennis est applicable.

**Art. 28 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Comité directeur de Swiss Tennis. Il remplace l'ancien règlement des Junior Champion Trophy du Swiss Tennis de juillet 2024.

**Art. 29 Approbation**

Approuvé par le Comité directeur de Swiss Tennis en décembre 2024.